# Harmonisation des règles de marché de l'électricité

# Projet « haRMonie »

## Appel à contribution

Septembre 2022

# Table des matières

1. Introduction et contexte du projet « haRMonie » ..... 3

2. Grandes lignes de la démarche d'harmonisation des règles de marché RTE ..... 3

3. Principaux jalons parcourus et futurs ..... 4

**3.1. Jalons accomplis à date ..... 4**

**3.2. Jalons à venir ..... 4**

**3.2.1. Grands repères chronologiques du projet haRMonie ..... 4**

**3.2.2. Appel à contribution et invitation pour un séminaire d'introduction haRMonie ..... 4**

# 1. Introduction et contexte du projet « haRMonie »

Faisant suite aux dernières enquêtes de satisfaction clients dans lesquelles les acteurs de marchés ont exprimé comme principale attente vis-à-vis de RTE, le souhait de voir simplifier les règles de marché en indiquant que les règles leur paraissaient complexes, difficilement compréhensibles, pouvant donner lieu à des interprétations possibles et générant des impacts opérationnels importants, RTE a initié fin 2021 une démarche d'harmonisation des règles de marché.

Les grandes lignes initiales du projet HaRMonie ont été présentées aux acteurs le 13 mai 2022 lors d'une Commission d'Accès au Marché (CAM).

Le périmètre ciblé concerne les jeux de règles suivants :

- Mécanisme d'Ajustement (« MA »)
- Mécanisme de Responsable d'Equilibre (« RE »)
- Services Système (« SSY »)
- Réserves Rapide et Complémentaire (« RR-RC »)
- Notification d'Echange de Blocs d'Effacement (« NEBEF »)
- Mécanisme de Capacité (« MECAPA »)
- Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH »)
- Accès au Réseau Public de Transport Français pour des Importations et des Exportations (« I/E »)

L'objectif principal du projet est de **maximiser l'accessibilité des règles de marché** pour l'ensemble des acteurs participant aux mécanismes précités.

Ce chantier **ne vise pas à intervenir sur le fond des règles** pour les modifier ou les simplifier mais à converger vers un format et une structure améliorés pour les rendre plus lisibles et accessibles.

**La démarche vise à produire un jeu de règles de marché restructuré et unifié à l'horizon 2024-2025.**

# 2. Grandes lignes de la démarche d'harmonisation des règles de marché RTE

RTE a identifié 5 grands axes possibles d'harmonisation des règles de marché :

- Axe 1 : Grouper les jeux de règles en **un document distinguant dispositions générales communes aux mécanismes et spécifiques** par mécanisme ;
- Axe 2 : Restructurer les dispositions spécifiques de chaque mécanisme **en distinguant, par étape de participation d'un acteur de marché au mécanisme**, cas général et cas spécifique(s) ;
- Axe 3 : **Clarifier et unifier les définitions et termes** utilisés dans le document fusionné ;
- Axe 4 : **Catégoriser** chaque disposition **de façon standardisée** ;
- Axe 5 : Créer une **charte rédactionnelle** et une **charte de concertation** alignant les conventions pour l'ensemble des mécanismes (interne à RTE).

# 3. Principaux jalons parcourus et futurs

## 3.1. Jalons accomplis à date

La démarche « haRMonie » a été lancée en interne à RTE en janvier 2022 après un premier séminaire de cadrage en décembre 2021.

Le chantier lié à l'Axe 3 concernant l'harmonisation des définitions et termes utilisés dans les règles de marché a été initié depuis janvier 2022 pour l'ensemble du périmètre de règles du projet.

La création d'une liste de définitions uniformisée et clarifiée constitue la première brique du futur « socle commun » des règles de marché harmonisées.

## 3.2. Jalons à venir

### 3.2.1. Grands repères chronologiques du projet haRMonie

RTE mènera les chantiers liés aux Axes 1, 2, et 4 en cascade en s'insérant dans les plannings de concertation de chaque jeu de règles de marché.

La démarche haRMonie sera implémentée en parcourant l'ensemble des jeux de règles entre le T4 2022 et 2025.

### 3.2.2. Appel à contribution pour participer à la démarche haRMonie

Afin d'affiner le programme de travail, RTE convie les acteurs de marché prenant part aux mécanismes précités à **manifester leur intérêt pour contribuer aux réflexions et apporter leur avis et propositions.** Un groupe de travail sera programmé courant octobre 2022.

**Question :**

1. **Souhaitez participer à la démarche haRMonie ? Si oui, merci de nous préciser les coordonnées de la ou des personnes que vous souhaitez désigner comme contact principal.**

Afin de préparer les séances de travail, RTE souhaite identifier les sujets à traiter en amont.

**Question :**

2. **Pourriez-vous s'il vous plait nous indiquer vos attentes en termes d'harmonisation des règles de marché ?**